

DEPARTEMENT
DE L'AUDE

ARRONDISSEMENT
DE CARCASSONNE

REPUBLIQUE FRANCAISE N° 2025-356
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

COMMUNE DE CASTELNAUDARY

Matière :
DOMAINES DE
COMPETENCES
PAR THEMES

Sous matière :
ENVIRONNEMENT

OBJET :
**OPERATION "VILLE
DURABLE" N°2025-
18 – AUDITS
ÉNERGÉTIQUES –
DEMANDE DE
SUBVENTION
AUPRÈS DU
SYADEN**

LE NOMBRE DE CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN SERVICE EST
DE 33

RENDU
EXECUTOIRE

CONVOCATION
CONSEIL EN DATE
DU : 08 DECEMBRE
2025

AFFICHAGE EN
DATE
DU : 08 DECEMBRE
2025

PUBLICATION DE LA
PRÉSENTE EN DATE
DU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Conseil Municipal du lundi 15 décembre 2025
Le Conseil Municipal de la commune de Castelnaudary
légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses
séances, sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD,
Maire

Présents : Patrick MAUGARD, Philippe GREFFIER, Hélène GIRAL, François DEMANGEOT, Nicole CATHALA - LEGUEVAQUES, Philippe GUIRAUD, Jacqueline RATABOUIL, Jean-François VERONIN-MASSET, Priscillia GRANIER, Brigitte BATIGNE, Giovanni ZAMAI, Marie-Claude BOURREL, Denis BOUILLEUX, Élisabeth ESCAFRE, Sabine CHABERT, Michel RATABOUIL, Chantal BARTHES, Agnès SOULIER, Bruno PERLES, Audrey GAIANI, Zohra KUFEL, Gérard MONDRAGON, Christian WINTERHALTER, Nadia IMEDJADJ.

Formant la majorité des membres en exercice

Procurations :

Bernard GRIMAUD donne pouvoir à Jean-François VERONIN-MASSET,
Javier DE LA CASA donne pouvoir à Philippe GUIRAUD,
Nicolas ASENSIO-VERGNES donne pouvoir à Priscillia GRANIER,
Delphine SANTINI donne pouvoir à Michel RATABOUIL,
Béranger SERRES donne pouvoir à Philippe GREFFIER.

Excusé : Thierry ROSSICH.

Absents : Régine SURRE, Karole CAFFIER, Adrien ROUZAUD.

Secrétaire : Chantal BARTHES.

Monsieur le Maire expose l'intérêt de s'engager dans une démarche d'économie d'énergie en faveur du patrimoine communal. Il précise que le Syndicat Audois d'Energies et du Numérique (SYADEN) met à disposition et finance en partie, conformément à la délibération n°2020-60 du 22 septembre 2020 du Comité Syndical, des outils d'aide à la décision pour aider les collectivités à développer des projets de rénovation énergétique des bâtiments publics dans deux domaines :

- L'efficacité énergétique des bâtiments publics afin de contribuer à réduire les charges énergétiques toujours plus lourdes qui pèsent sur les budgets contraints des collectivités publiques ;

- La substitution d'énergies fossiles par des systèmes énergétiques performants et bas carbone.

Ainsi le SYADEN propose à la commune de réaliser un audit énergétique sur trois bâtiments ciblés et considérés comme énergivore :

- La maison des associations, 1 Av. du Maréchal de Lattre de Tassigny, 11400 Castelnau-d'Oléron,

- Le théâtre des 3 ponts, 36-38 Rue du Général Dejean, 11400 Castelnau-d'Oléron,

• L'ancien bâtiment de l'inspection de l'éducation nationale, 1 Rue des Potiers, 11400 Castelnau-d'Oléron.

Les objectifs principaux pour les bâtiments audités sont les suivants :

- chiffrer les coûts actuels des énergies consommées et leurs évolutions dans le temps ;
- chiffrer les travaux et les scénarios de rénovation énergétique possibles du bâtiment ;
- déterminer les aides publiques mobilisables pour la mise en œuvre des préconisations apportées ;
- estimer les temps de retour sur investissement par action et par scénario de rénovation énergétique.

L'objectif de cette étude d'audit énergétique est donc de pouvoir planifier et budgéter la réalisation des travaux de rénovation énergétique. Ainsi la collectivité s'engage sur le principe, à budgérer et à réaliser l'un des programmes de travaux qui seront préconisés par l'étude. La collectivité doit notamment fournir un ou deux interlocuteurs pour suivre l'ensemble de la mission.

Sous réserve de la disponibilité des aides du programme ACTEE+ fonds CHENE, et de l'éligibilité des bâtiments audités à ces aides, le SYADEN prendra en charge 50% du coût de la mission d'audit.

La décomposition des coûts des missions est la suivante :

Année de l'audit	Bâtiment concerné	Montant de l'audit énergétique	Part prise en charge par le SYADEN	Part prise en charge par la collectivité (Maximum)
			50%	50%*
2026	Maison des Associations	3 900 € HT	1 950 € HT	1 950 € HT
2026	Théâtre des 3 ponts	3 900 € HT	1 950 € HT	1 950 € HT
2026	L'ancien bâtiment de l'Inspection de l'éducation nationale	3 320 € HT	1 660 € HT	1 660 € HT

Une convention, engageant le SYADEN auprès de la Ville et décrivant précisément la mission

est jointe à cette délibération.

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES AVOIR DELIBERE**

MISSIONNE le SYADEN pour réaliser trois (3) audits énergétiques.

AUTORISE le SYADEN à voir et traiter les données de consommations énergétiques relatives à la mission ACTEE sur les bâtiments sélectionnés de son patrimoine dans le cadre cette mission.

DÉSIGNE le responsable du service développement durable en qualité de référent de la commune pour le suivi du projet.

AUTORISE Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention auprès du SYADEN et à signer tous les documents relatifs à la suite de ce dossier dont la convention d'engagement correspondante avec le SYADEN et ses annexes.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.

Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.



Castelnaudary, le 15 décembre 2025

Le Maire,
Patrick MAUGARD

